



# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO «LUMIÈRE ET PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION»

## Article 1 - Objet

À l'occasion de l'obtention du label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie », la ville de Neufchâtel-en-Bray organise un concours photographique intitulé « Lumière et patrimoine de la Reconstruction ». Ce concours a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine architectural de la Reconstruction à travers le regard des habitants et les jeux de lumière qui le subliment. Il est organisé du **24 juin au 15 septembre 2026**. Les photographies réalisées dans le cadre de ce concours seront exposées dans le hall de la mairie à partir du 16 septembre 2026 jusqu'au 20 octobre 2026.

## Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est gratuit et ouvert à tous.
- La participation est individuelle et nominative.
- Chaque participant ne peut proposer qu'une seule photographie.
- Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale permettant la participation au concours ainsi que la diffusion des photographies par la mairie.

## Article 3 – Format des œuvres et thème du concours

Les photographies doivent respecter les critères suivants :

- Format : A4 (portrait ou paysage).
- Support : photographie imprimée sur papier photo
- Thème : « Lumière et patrimoine de la Reconstruction »
- Les retouches légères sont autorisées (luminosité, contraste, couleurs, recadrage léger)

Les montages photographiques importants ou les créations générées artificiellement pourront être refusés. Les photographies ne respectant pas le format ou le thème imposé pourront être exclues du concours.

## Article 4 – Modalités de participation

Les photographies doivent être déposées dans le **hall de la mairie** entre le **24 juin et le 15 septembre 2026**, dernier délai.

Chaque dessin doit comporter, au dos et en lettres capitales, les informations suivantes :

- **Nom et Prénom** du participant
- **Âge**
- **Adresse postale**
- Courriel et/ou **numéro de téléphone**

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale de participation et de diffusion des photographies devra être jointe à la photo.



## **Article 5 – Critères d'évaluation**

Un jury composé de membres de l'équipe municipale et d'adjoints au maire délibérera entre le **16 septembre et le 23 septembre** afin de désigner les lauréats.

Les critères d'évaluation incluent :

- Le respect du thème
- La qualité esthétique et technique
- L'originalité du regard porté sur le patrimoine
- La mise en valeur de la lumière ET de l'architecture

Les participants seront contactés par courriel ou téléphone dans les jours suivant la délibération du jury.

## **Article 6 – Remise des prix**

La remise des prix aura lieu le 16 octobre à **18h00** dans le **hall de la mairie**. Les récompenses seront attribuées aux trois photographies sélectionnées par le jury.

## **Article 7 – Exposition des photographies**

Les photographies seront exposées dans le hall de la mairie à partir du 16 septembre 2026 jusqu'aux Journées Nationales de l'Architecture. Les œuvres exposées pourront être récupérées par leurs auteurs à l'issue de l'exposition.

## **Article 8 – Droits d'utilisation**

En participant au concours, les auteurs des photographies autorisent la ville de Neufchâtel-en-Bray à utiliser les œuvres à des fins de communication et de valorisation culturelle (affiches, publications sur les réseaux sociaux, site Internet, etc.), sans que cela ne donne lieu à une quelconque rémunération.

Les participants garantissent être les auteurs des photographies présentées.

## **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à une des clauses pourra entraîner l'exclusion du participant.

## **Article 10 – Contact**

Pour toute question relative au concours, vous pouvez contacter :

- **Musée Mathon-Durand**
- Téléphone : 07 86 01 68 06
- Courriel : **[bastien.cambray@neufchatelenbray.fr](mailto:bastien.cambray@neufchatelenbray.fr)**